|  |
| --- |
| Miel : Registre d’emballage |
| 1. L’utilisateur :
 |
|  | - Tous les apiculteurs. |
| 1. La fréquence d’utilisation :
 |
|  | - Au besoin. |
| 1. Les raisons d’enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 |
| - La gestion commerciale |
|  | - Le présent dossier fait partie des exigences d’enregistrement de l’ACIA.- C’est un outil de planification commerciale (par ex. : la quantité de marchandises en stocks et leurs valeurs).- Aide à déterminer quand il faudra commander des contenants et des étiquettes.- C’est un outil d’imputabilité du personnel en ce qui concerne l’emballage du miel.- C’est un outil qui aide à dépister les problèmes dans la chaîne d’emballage. |
| - La salubrité des aliments |
|  | - Aide à s’assurer qu’on a suivi le bon protocole.- Aide à dépister les contaminants potentiels dans le miel.- Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.- Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel. |
| 1. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 |
|  | - La Norme de biosécurité apicole : aucune - Le CBISQT : pages 81, 84-95 et 119-124- Le présent modèle est une adaptation des formulaires 1.0.3 (page 144), 8.0.1 (page 160) et 8.0.2 (page 161) du CBISQT. |
| 1. Commentaires généraux :
 |
|  | - Garder le dossier à jour.- Tous les apiculteurs qui vendent du miel doivent garder des échantillons de miel provenant des lots de miel emballé, et ce, dans l’éventualité d’un besoin de tester ce miel. - Les échantillons de miel doivent être gardés pour une durée minimale de deux (2) ans.- Le format des échantillons devrait être d’au moins 250 g. |